



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport de jury**

**Concours : CAPLP interne et CAER- CAPLP**

**Section : génie mécanique**

**Option : maintenance des véhicules, machines agricoles et engins  
de chantier**

**Session 2020**

Rapport de jury présenté par Pascal LE GUEN, président du jury

# Sommaire

Avant-propos .....	3
Remerciements .....	4
Résultats statistiques .....	5
Définition des épreuves du concours .....	7
Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité.....	9
1. Conseils aux candidats et attentes du jury .....	9
2. Remarques sur les dossiers examinés .....	10
3. Résultats.....	11
Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République .....	12
Ressources pour une préparation au concours .....	13

## Avant-propos

La loi pour la refondation de l'école de la République a affirmé les principes sur lesquels devaient être construits la formation et le recrutement des enseignants. Parmi ceux-ci, figure le fait que :

*« La qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants. (...) De nombreuses études attestent l'effet déterminant des pratiques pédagogiques des enseignants dans la réussite des élèves. Enseigner est un métier exigeant qui s'apprend. (...)*

*Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative doit permettre d'encourager le développement de projets transversaux et interdisciplinaires. (...) Le cadre national des formations dispensées et la maquette des concours de recrutement, élaborés conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, seront fondés sur une plus grande prise en compte des qualités professionnelles des candidats et sur le développement des savoir-faire professionnels. »*

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'épreuve d'admission a un coefficient double par rapport à celui de l'épreuve d'admissibilité ; son influence est donc non négligeable sur le classement final. Les candidats sont invités à lire avec application les conseils donnés dans ce rapport et dans les rapports des sessions précédentes afin de bien appréhender les compétences ciblées. Cette épreuve *« permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République »*. Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place lors de l'entretien ; en effet, la mission première que fixe la Nation à ses enseignants est de transmettre et faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité.

La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des diplômes, qui y sont préparés, sont un préalable incontournable à la réussite au CAPLP. Depuis la rentrée 2019, la réforme liée à la transformation de la voie professionnelle a été mise en place ; les nouvelles missions et organisations du lycée professionnel doivent être connues.

Une bonne perception du fonctionnement des structures pédagogiques est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adapté aux finalités des formations professionnelles du secteur de la maintenance des véhicules et des matériels. Les futurs candidats doivent donc se préparer à l'épreuve d'admission par un entraînement, notamment aux techniques professionnelles de diagnostic et d'interventions et ceci dans la perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles.

Il est attendu des futurs candidats de maîtriser les bases du métier, les techniques et les outillages spécifiques de la maintenance des véhicules et des matériels, de connaître les méthodes, les matériels et les équipements et de pouvoir s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Nous rappelons que le support de l'épreuve pratique ne se limite pas uniquement aux voitures particulières mais peut également porter sur les véhicules de transport routier, sur les machines agricoles et engins de chantier.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, mais approfondir leurs connaissances et développer les compétences qui permettent d'anticiper l'évolution du métier de technicien de maintenance des véhicules et des matériels. Ils doivent ainsi faire preuve de curiosité scientifique et technique et développer une certaine polyvalence en tenant compte de l'évolution de la profession, des métiers, des technologies et de la réglementation.

Les investigations conduites doivent s'appuyer sur les activités des référentiels des filières de la maintenance des véhicules ou maintenance des matériels en considérant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Elles doivent être nourries par une vision élargie du parcours de formation du niveau 3 au niveau 5, en y intégrant les évolutions technologiques actuelles et à venir. Chaque candidat doit avoir à l'esprit qu'il pourra être amené à intervenir dans tous les niveaux de formation dispensés en lycée professionnel et par conséquent, s'approprier un minimum de connaissances sur l'ensemble de ces niveaux.

**La crise sanitaire exceptionnelle, qu'a traversée le pays, a nécessité l'interruption de l'organisation des concours internes et externes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de la session 2020.**

Suite au confinement du pays, l'épreuve pratique d'admission, qui aurait dû se dérouler du 16 au 26 mars 2020, a été reportée puis annulée.

L'arrêté du 10 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certaines sections du concours interne du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouvert au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 précise les modalités d'adaptation dans l'article 2 :

*« Pour l'application des dispositions de l'article 3 et de l'annexe II du même arrêté du 19 avril 2013, le concours interne comporte uniquement une épreuve d'admission. Cette épreuve d'admission est l'épreuve d'admissibilité mentionnée à ladite annexe II du même arrêté du 19 avril 2013 pour chacune des sections et, le cas échéant, options énumérées à l'article 1er du présent arrêté.*

*Le jury prononce l'admission à ce concours au terme de cette épreuve. »*

**Le jury invite les futurs candidats à se reporter aux rapports des années précédentes pour obtenir les commentaires et conseils de l'épreuve pratique d'admission.**

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, seulement 54 % des candidats inscrits ont envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le jury conseille aux candidats de lire avec attention les remarques et conseils donnés dans ce rapport pour la réalisation de ce dossier.

La session 2020 de ce concours interne présentait 17 postes pour le concours public et 5 postes pour le privé. Il a été impossible de pourvoir tous les postes pour le concours public : seuls 8 candidats ont été admis.

## **Remerciements**

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée Joseph Gallieni de Toulouse, sa directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

## Résultats statistiques

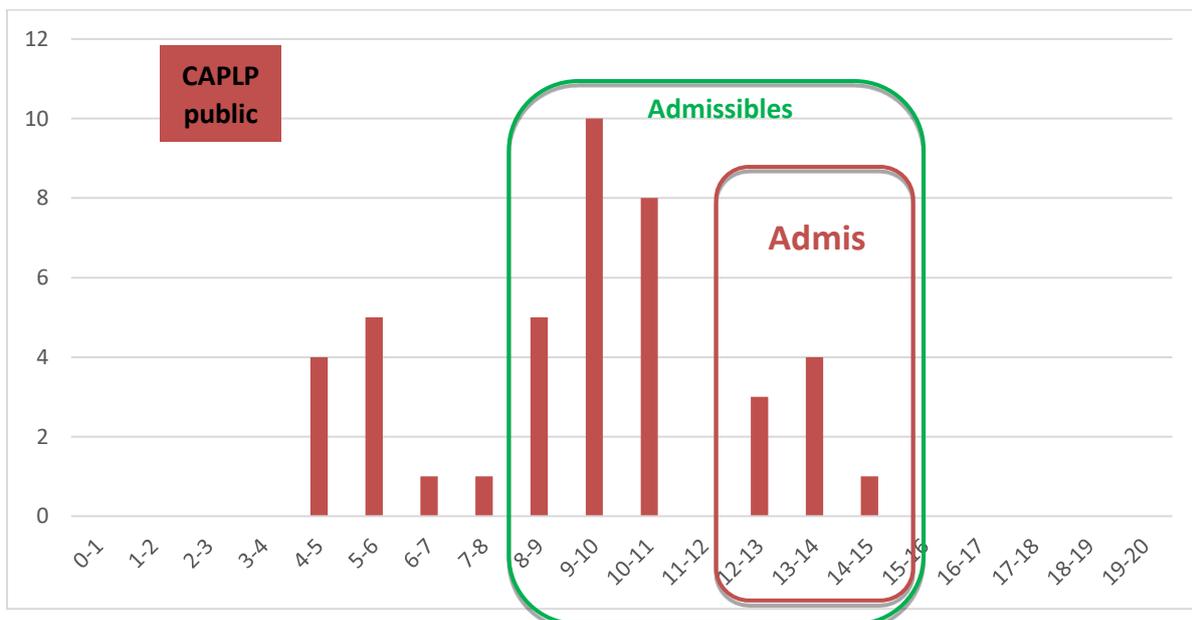
### Bilan statistique global

	Nombre de postes	Inscrits	Candidats non éliminés	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
Public	17	80	42	31	Épreuve supprimée	8
CAER-CAPLP privé	5	23	15	11	Épreuve supprimée	5

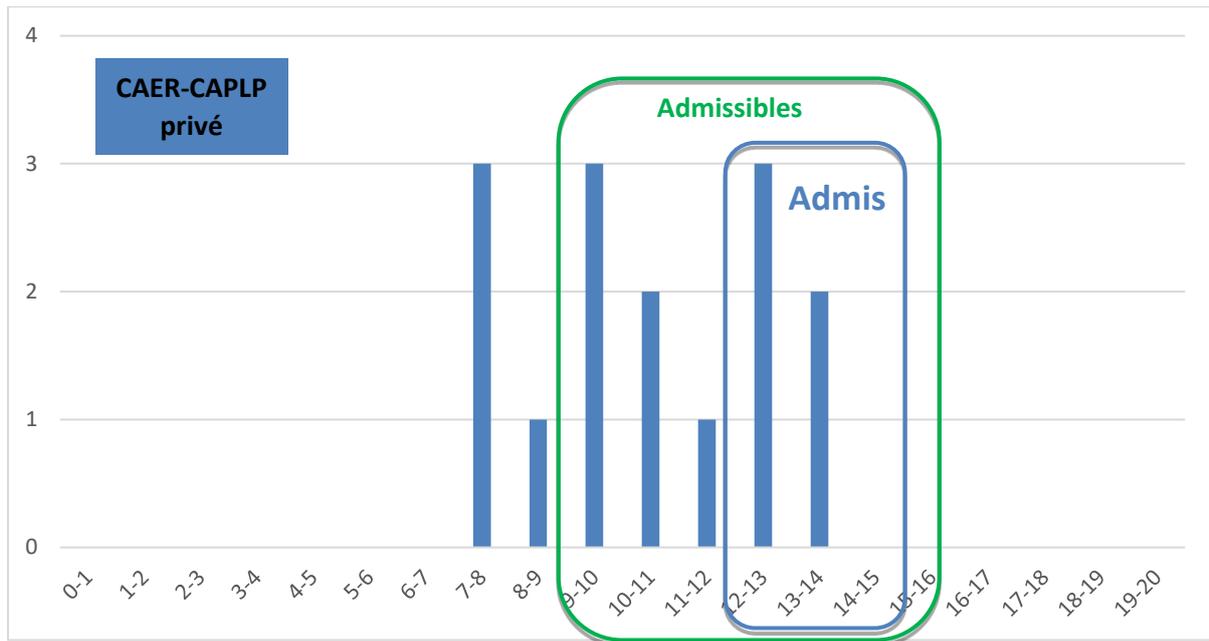
### Statistiques de la session

	Public	CAER (privé)
<b>Note obtenue par le premier candidat admis</b>	<b>14,5</b>	<b>13,5</b>
<b>Note obtenue par le dernier candidat admis</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Moyenne des candidats présents	9,5	10,8
Moyenne des candidats admis	13,4	13,2
Écart-type des candidats présents	2,7	2,1
Écart-type des candidats admis	0,5	0,3

Histogramme pour les candidats au CAPLP public :



Histogramme pour les candidats au CAER-CAPLP privé :



## Définition des épreuves du concours

Les attentes de ce concours sont définies dans l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours ont certes pour objectif de valider les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, mais permettent aussi d'évaluer les compétences pédagogiques souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'évaluation de ces épreuves s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013).

### A. Épreuve d'admissibilité

#### ***Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).***

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation et de son exploitation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties du dossier relié devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés (avec des exemples de corrigés ou de travaux réalisés par les élèves) dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## **Coefficient 1**

### **B. Épreuve pratique d'admission**

#### ***Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.***

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes.

## **Coefficient 2**

Nota :

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

## Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité

### 1. Conseils aux candidats et attentes du jury

La première partie du dossier de RAEP permet aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il fait de son expérience pédagogique. Le jury attend du candidat qu'il présente son parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement les compétences requises pour prétendre à l'accès au grade de professeur. Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues.

Il est rappelé que le candidat doit montrer, dans son dossier, en quoi son parcours lui a permis de construire et d'acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de professeur dans la discipline visée.

Certaines expériences, sortant du domaine strict de l'enseignement, peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles auront permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant. Le jury a porté une attention particulière sur la nature, la précision, la cohérence du descriptif des activités, fonctions et responsabilités assurées.

Dans la seconde partie, quelle que soit la réalisation pédagogique retenue, c'est la pertinence du choix et la qualité de l'analyse, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches, qui sont attendues. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience « d'enseignement modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours de formation. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est attendue.

Le jury a en conséquence toute latitude, pour apprécier les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles auront permis de construire et de montrer au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience l'existence de compétences similaires à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant.

Les épreuves des concours internes ont été fixées afin de permettre d'apprécier des compétences pédagogiques et/ou éducatives transférables. Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat développe une approche pragmatique conforme aux attendus définis dans le règlement du concours.

Le jury rappelle que :

- les candidats doivent respecter scrupuleusement le cahier des charges d'élaboration du dossier RAEP ;
- les candidats doivent être vigilants sur l'orthographe et respecter la syntaxe dans la rédaction de leur rapport, compétence exigée pour exercer dans la fonction postulée ;
- la crédibilité de l'enseignant en maintenance des véhicules et des matériels s'appuie sur son expertise de la discipline. Aussi, la formation initiale de certains candidats devrait être complétée par une expérience professionnelle en entreprise, à minima lors de stages professionnels liés aux évolutions technologiques des engins ou véhicules et la sécurité au travail.

## 2. Remarques sur les dossiers examinés

### Première partie : L'expérience professionnelle des candidats - Parcours professionnel et responsabilités assurées en lien avec le métier d'enseignant

Le jury a constaté que globalement, les candidats avaient un parcours professionnel riche et diversifié en adéquation avec la fonction postulée. Cependant, le manque de description et de justification des parcours des candidats ne permet pas toujours de percevoir les responsabilités assumées, les stages suivis et les titres ou diplômes acquis.

### Deuxième partie : L'expérience professionnelle des candidats - Réalisations pédagogiques dans la discipline

Pour l'ensemble des filières (maintenance des matériels et maintenance des véhicules), le jury rappelle aux candidats l'existence du portail national de ressources Eduscol STI :

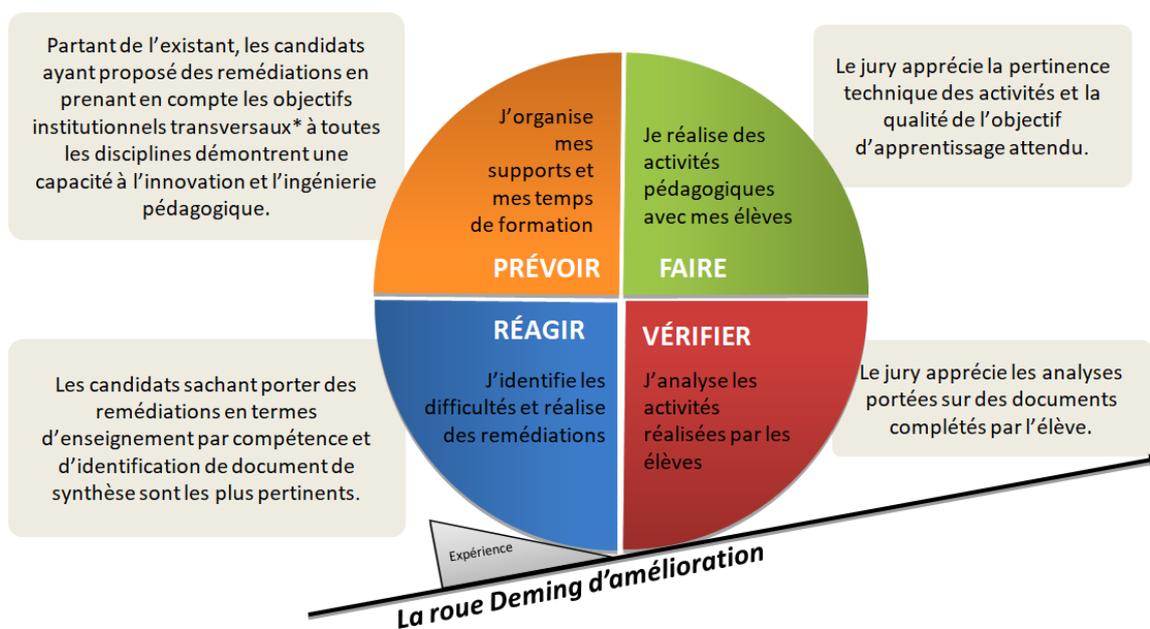
<http://eduscol.education.fr/sti/contenu/presentation-portail-des-rnr-sti>.

Il est vivement conseillé de présenter des activités professionnelles portant un contenu technique soutenu d'un niveau attendu en classe de terminale. Des documents complétés par l'élève, qui révèlent une organisation pédagogique inductive : travaux pratiques, activités pour l'ensemble du groupe classe puis synthèse (contenu à préciser) ou apports technologiques.

Le jury conseille aux candidats de connaître les textes réglementaires liés à la transformation de la voie professionnelle (mise en œuvre du chef d'œuvre, accompagnement personnalisé, préparation au projet d'orientation, co-intervention...).

Le jury apprécie les dossiers comprenant des activités réellement complétées par l'élève, conduisant ainsi l'enseignant à porter une analyse sur le travail réalisé par l'apprenant.

Le jury note que certains candidats se sont appuyés sur les rapports de jury des années précédentes pour construire leur dossier d'admissibilité. Les remarques des années précédentes étant toujours à prendre en compte, le jury s'appuie sur une démarche d'assurance qualité pour la construction d'un RAEP :



*\*Les objectifs institutionnels transversaux :*

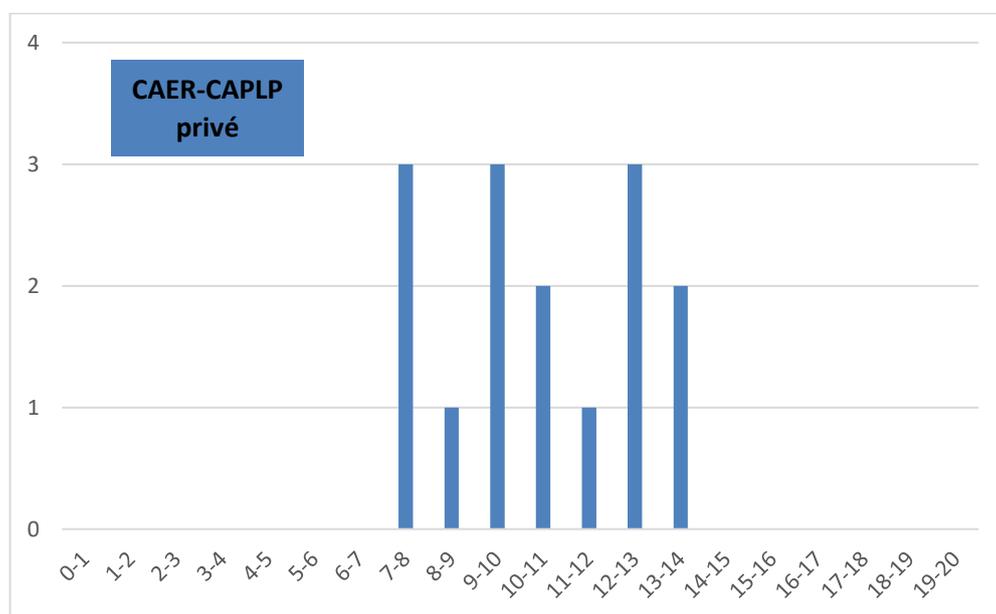
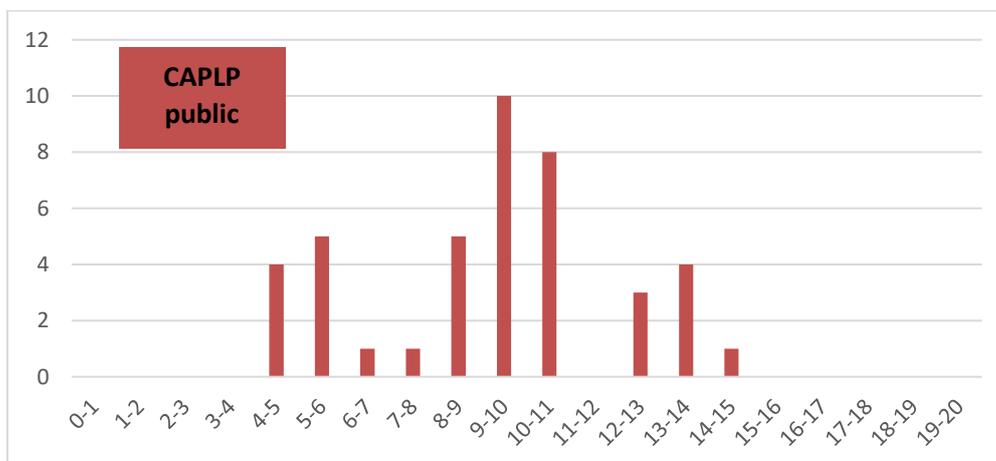
Chaque discipline doit concourir au renforcement des fondamentaux par développement de la maîtrise de l'expression écrite et orale chez l'élève et le développement des compétences en calcul et la résolution de problème.

Dans une dynamique globale d'école de la confiance, il s'agit également :

- d'évaluer pour faire progresser ;
- de renforcer l'usage du numérique dans les apprentissages ;
- de développer le travail hors du temps de classe notamment en lycée professionnel.

### 3. Résultats

Histogrammes pour l'épreuve



## Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République

Lors des épreuves d'admission, le jury évalue la capacité du candidat à agir en agent du service public d'éducation, en vérifiant qu'il intègre dans l'organisation de son enseignement :

- la conception des apprentissages des élèves en fonction de leurs besoins personnels ;
- la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier et la connaissance réfléchie des contextes associés ;
- le fonctionnement des différentes entités éducatives existant au sein de la société et d'un EPLE (institution scolaire, établissement, classe, équipe éducative...);
- les valeurs portées par l'Éducation nationale, dont celles de la République.

Le candidat doit prendre en compte ces exigences dans la conception des séquences pédagogiques présentées au jury. Il s'agit de faire acquérir, à l'élève, des compétences alliant des connaissances scientifiques et technologiques et des savoir-faire associés, mais également d'installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines.

Cet objectif exigeant induit une posture réflexive du candidat lors de la préparation et de la présentation d'une séquence pédagogique. En particulier, les stratégies pédagogiques proposées devront permettre d'atteindre l'objectif de formation visé dans le cadre de « l'école inclusive ». Il est indispensable de donner du sens aux enseignements en ne les déconnectant pas d'un contexte sociétal identifiable. Cela doit contribuer à convaincre les élèves du bien-fondé des valeurs républicaines et à se les approprier. L'éducation aux valeurs républicaines doit conduire à adopter des démarches pédagogiques spécifiques, variées et adaptées. Il s'agit en particulier de doter chaque futur citoyen d'une culture faisant de lui un acteur éclairé et responsable de l'usage des technologies et des enjeux éthiques associés. À dessein, il est nécessaire de lui faire acquérir des comportements fondateurs de sa réussite personnelle et le conduire à penser et construire son rapport au monde. Les modalités pédagogiques, déployées en sciences industrielles de l'ingénieur, sont nombreuses et sont autant d'opportunités offertes à l'enseignant pour apprendre aux élèves :

- à travailler en équipe et coopérer à la réussite d'un projet ;
- à assumer une responsabilité individuelle et collective ;
- à travailler en groupe à l'émergence et à la sélection d'idées issues d'un débat et donc favoriser le respect de l'altérité ;
- à développer des compétences relationnelles en lui permettant de savoir communiquer une idée personnelle ou porter la parole d'un groupe ;
- à comprendre les références et besoins divers qui ont conduit à la création d'objets ou de systèmes à partir de l'analyse des « modes », des normes, des lois... ;
- à différencier, par le déploiement de démarches rigoureuses, ce qui relève des sciences et de la connaissance de ce qui relève des opinions et des croyances. L'observation de systèmes réels, l'analyse de leur comportement, de la construction ou de l'utilisation de modèles multi physiques participent à cet objectif ;
- à observer les faits et situations divers suivant une approche systémique et rationnelle ;
- à adopter un positionnement citoyen assumé au sein de la société en ayant une connaissance approfondie de ses enjeux au sens du développement durable. L'impact environnemental, les coûts énergétiques, de transformation et de transport, la durée de vie des produits et leur recyclage, sont des marqueurs associés à privilégier ;
- à réfléchir collectivement à son environnement, aux usages sociaux des objets et aux conséquences induites ;
- à comprendre les enjeux sociétaux liés au respect de l'égalité républicaine entre hommes et femmes ;
- ...

Ces différentes approches permettent d'évaluer la posture du candidat par rapport au besoin de transmettre les valeurs et les principes de la République à l'école. La dimension civique de l'enseignement doit être explicite.

## Ressources pour une préparation au concours

Pour prendre en compte la dimension du métier d'enseignant et développer ses compétences pédagogiques, les candidats peuvent s'appuyer sur différents textes réglementaires et ressources disponibles :

- le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>
- le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques CANOPE – éducation et société <https://www.reseau-canope.fr/>
- le MOOC de formation « apprendre et enseigner avec les sciences cognitives » <http://sciences-cognitives.fr/>
- les ressources pédagogiques du portail national de ressources, Eduscol STI, dans le domaine de la maintenance des véhicules et des matériels [http://eduscol.education.fr/sti/ressources\\_pedagogiques](http://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques)
- le parcours citoyen et les valeurs républicaines à l'école <http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>
- les programmes d'enseignement moral et civique <http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Eduscol – sur la laïcité <http://eduscol.education.fr/cid78495/la-laicite-a-l-ecole.html>
- le parcours avenir <http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture <http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>
- les textes concernant la transformation de la voie professionnelle <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>  
<https://www.education.gouv.fr/cid2573/la-voie-professionnelle-au-lycee.html>